

Futur Contrat Territorial sur le bassin versant de l'Aron et de la Cressonne

COPIL n°5
12-10-2021



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

ACV Communauté
de communes
Amognes Cœur du Nivernais



MORVAN
sommets & grands lacs

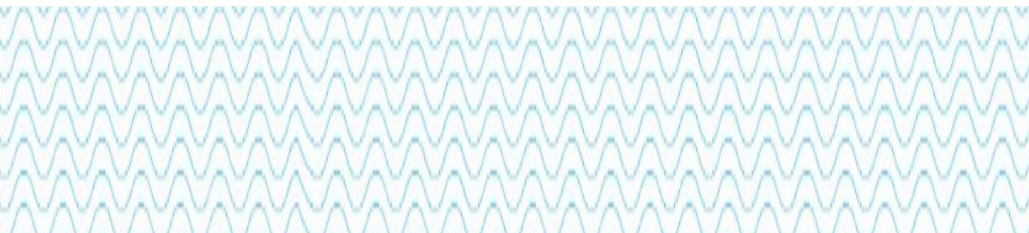


1. Le projet

- Enjeux
- Programme d'actions et budget
- Budget 2022
- Calendrier général

2. Nouveaux statuts du PnrM

3. Prochains pas



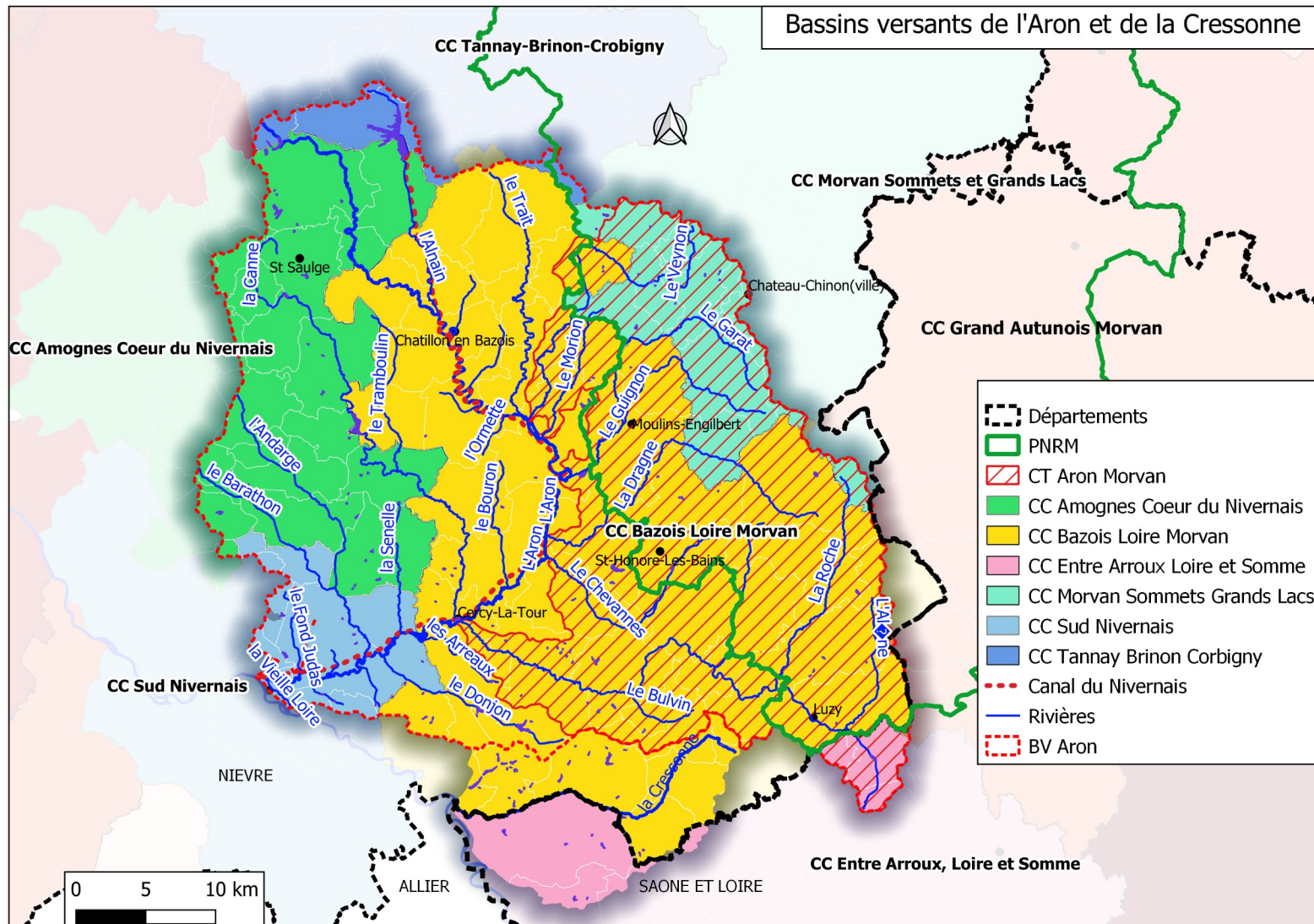


1.

Contexte du projet

- enjeux
- programme d'actions
- budget
- calendrier général

Le Projet de Contrat Territorial du bassin versant de l'Aron et de la Cressonne



→ *Un programme de 6 ans (2022-2027)*

→ *pour préserver et restaurer les rivières et les milieux aquatiques et humides*

- 6 EPCI
- 101 communes (5 dont moins de 1 % de la superficie est concernée)
- PnrM = 28 % du BV
- CC BLM = 60,8 %
- CC ACN = 19 %
- CC MSGL = 8,1 %
- CC SN = 55,8 %
- CC EALS = 5,1 %
- CC TBC = 1,1 %

La CC des Amognes Coeur du Nivernais : *des rivières à potentiel à préserver*

Etang de Baye

*RISQUE : pollutions
diffuses, P*

L'Alnain

Obj : 2021
Biologie : I2M2
PC : Ptot
*RISQUE : Morpho,
continuité, hydro*

Aron source

Obj : 2021
Biologie : I2M2
PC : Taux sat O₂, COD, P
RISQUE : Continuité
Liste 2 + Axe grand migrateur

La Canne

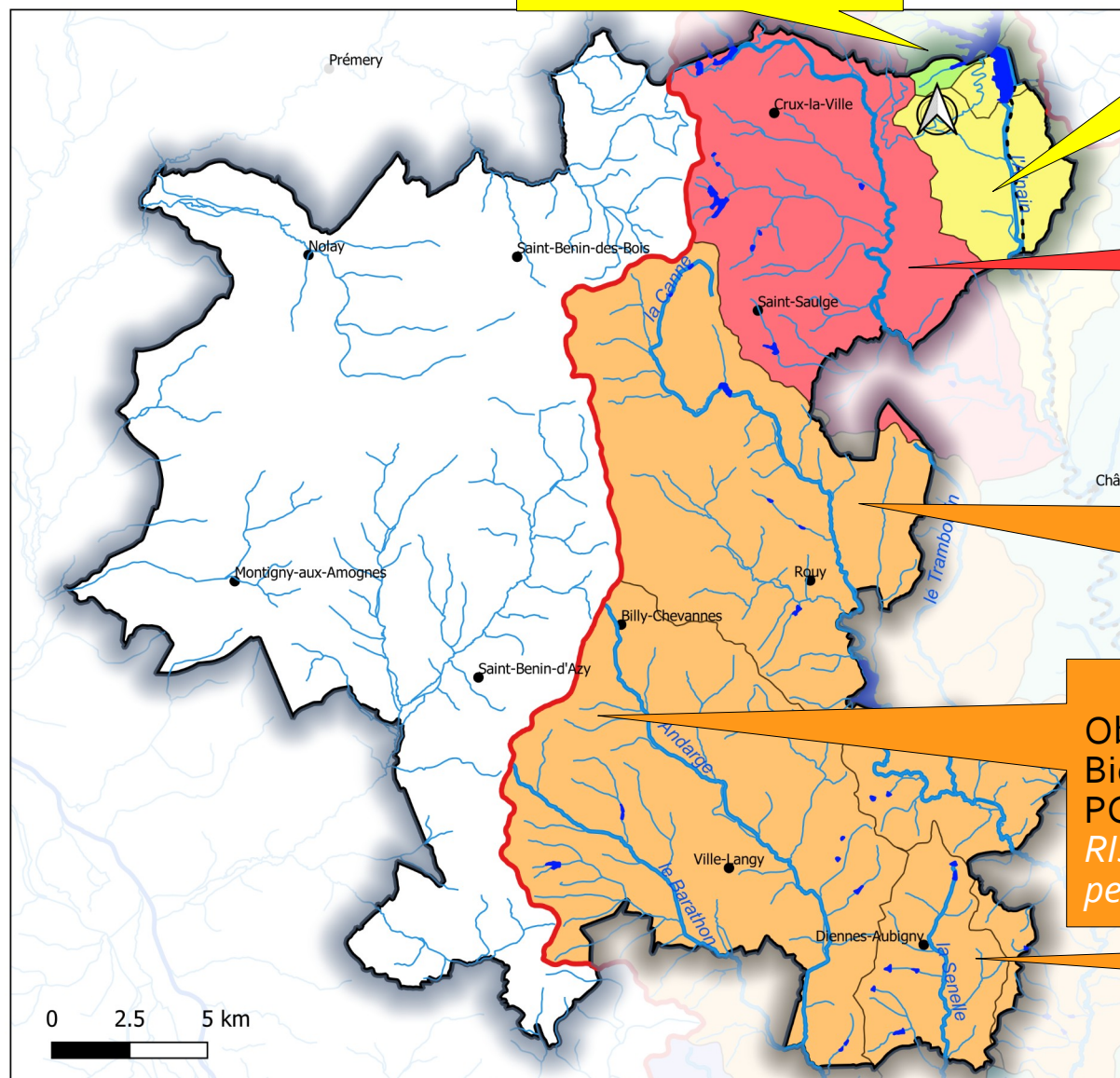
Obj : 2021
Biologie : IBMR
PC : taux sat O₂
*RISQUE : Continuité, hydro,
pesticides, micropolluants*
Liste 2+Rbio

L'Andarge

Obj : 2021
Biologie : I2M2, IPR
PC : taux sat O₂, NO₂-
*RISQUE : Continuité, hydro,
pesticides, micropolluants*

La Senelle

Obj : 2021
Biologie : IPR
PC : -
RISQUE : Pesticides, hydro
Liste 2



→ *Des cours d'eau importants du BV, grands axes et à
potentiel, dégradés mais ayant des tronçons conservés*

La CC Sud Nivernais : *des rivières à la porte d'entrée du BV Aron à préserver*

Andarge

Etat écol 2017 : médiocre

Obj. Env. : 2021

PC : médiocre (NO3, NO2, O2)

Biol : moyen (IBD, I2M2)

Risques : hydro

Senelle

Etat écol 2017 : médiocre

Obj. Env. : 2021

PC : médiocre (O2)

Biol : médiocre (IPR)

Risques : hydro, pesticides

Aron Loire

Etat écol 2017 : médiocre

Obj. Env. : 2021

PC : moyen (O2)

Biol : médiocre (IBD)

Risques : morpho, continuité

Fond Judas

Etat écol 2017 : moyen

Obj. Env. : 2021

PC : mauvais (O2)

Biol : médiocre (I2M2)

Risques : morpho

Donjon

Etat écol 2017 : médiocre

Obj. Env. : 2021

PC : médiocre (COD)

Biol : médiocre (I2M2, IPR)

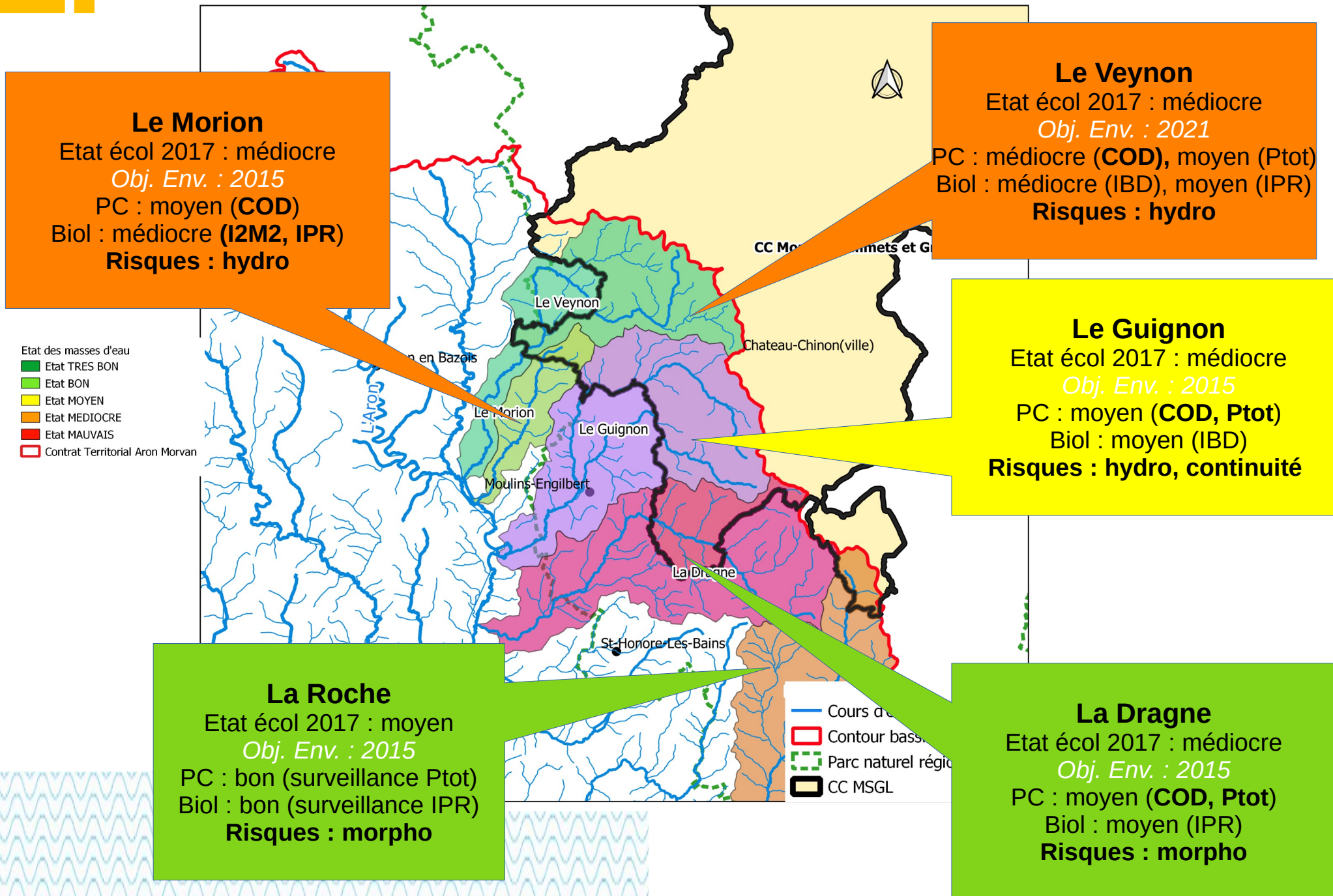
Risques : morpho

Etat des masses d'eau

- Etat TRES BON
- Etat BON
- Etat MOYEN
- Etat MEDIOCRE
- Etat MAUVAIS
- Contrat Territorial Aron Morvan

0 2.5 5 km

La CC Morvan Sommets et Grands Lacs : *une tête de bassin versant côté Morvan à préserver*

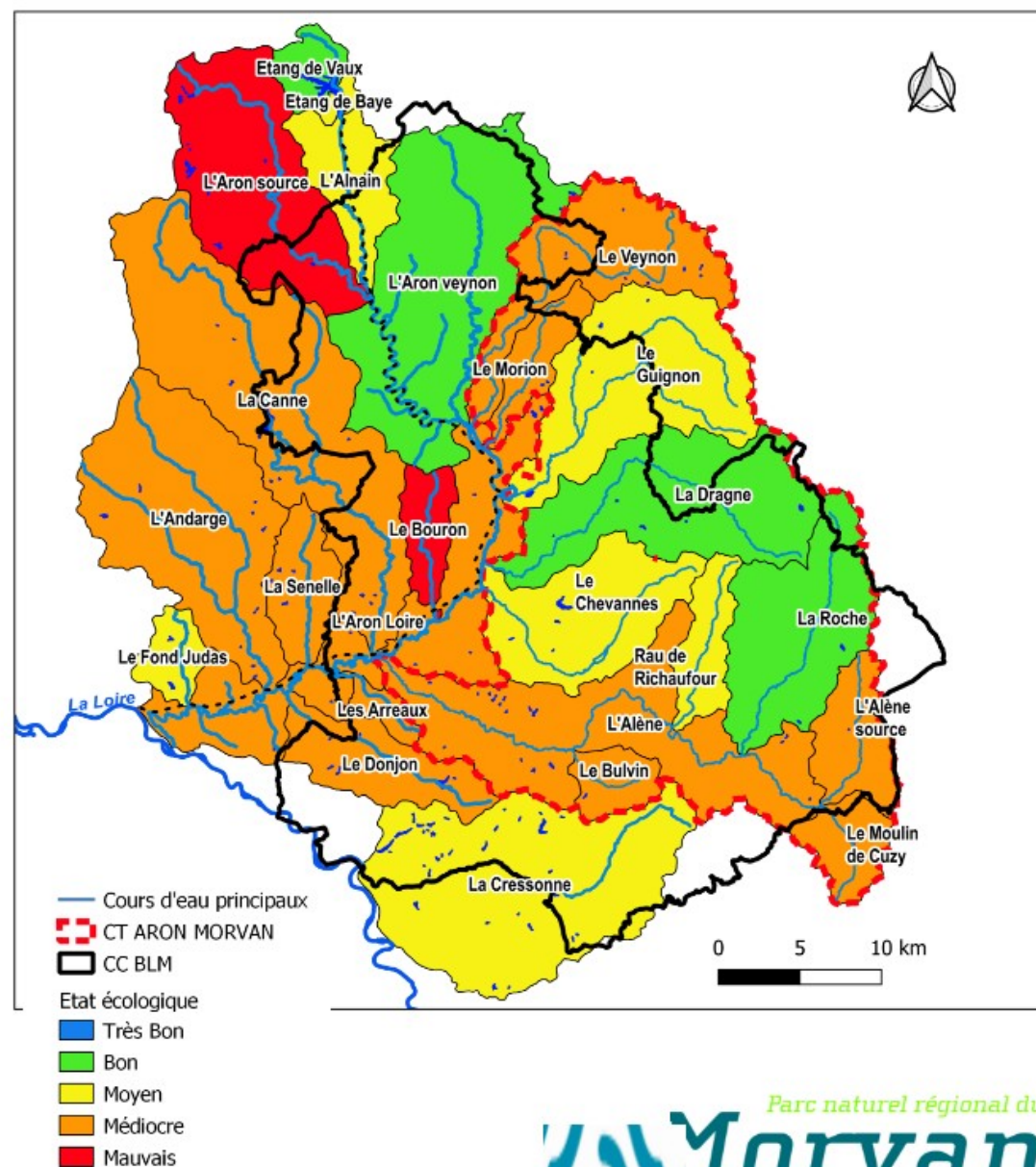
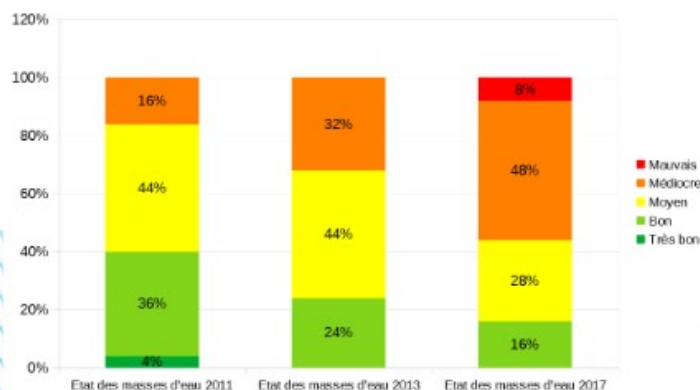


La CC Bazois Loire Morvan : *un territoire central au cœur du bassin versant de l'Aron et de la Cressonne*

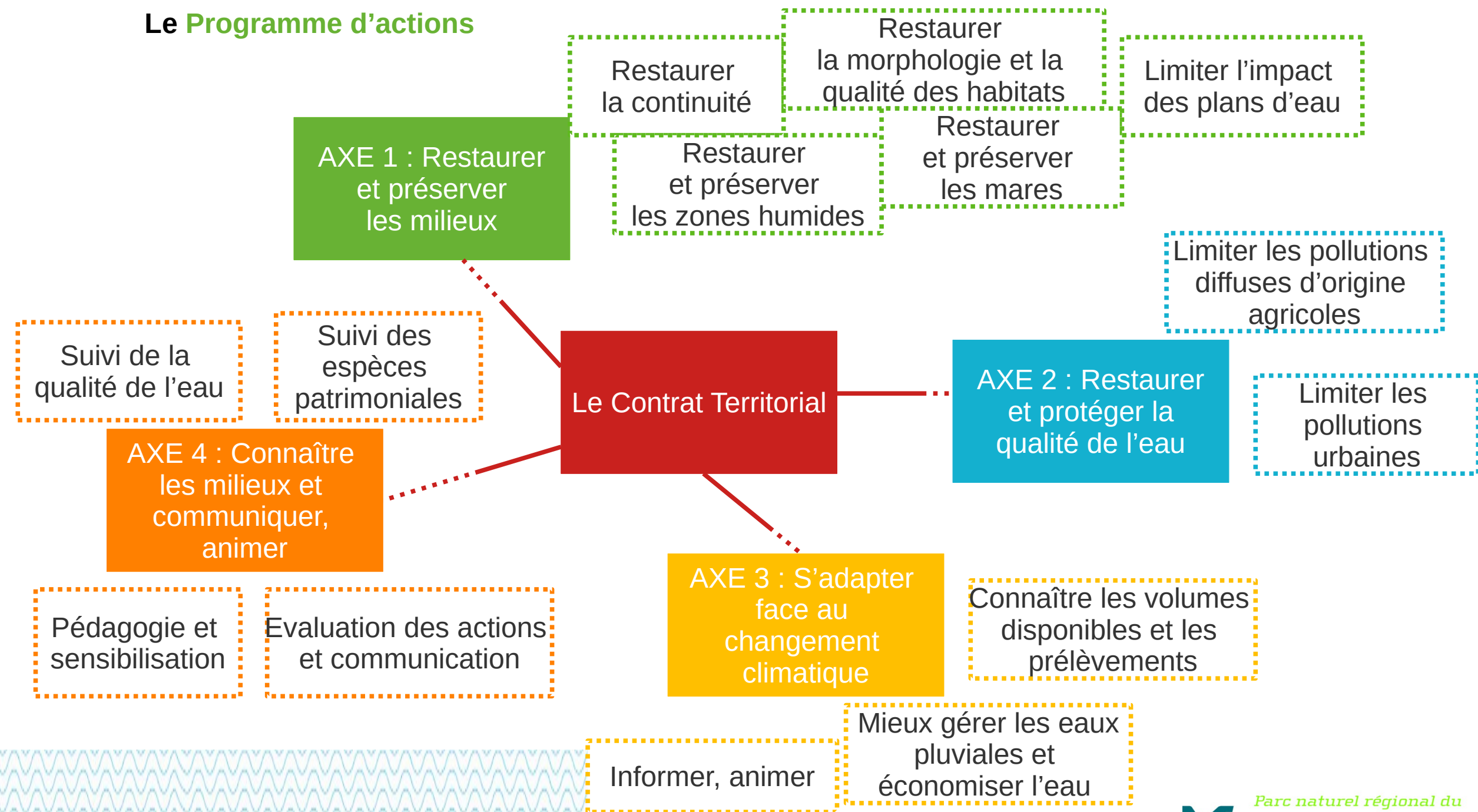
➤ 3/4 des masses d'eau en état dégradé

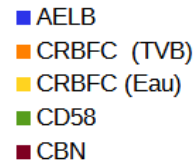
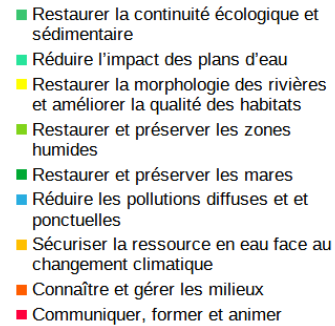
- 23 Masses d'eau cours d'eau
- 2 masses d'eau plan d'eau
- 3/4 des masses d'eau en état moins que bon
- 2 état mauvais
- 12 en état médiocre
- 7 en état moyen
- 4 en état bon

→ 21 masses d'eau présentent des risques de non atteinte des objectifs environnementaux, soit 50 % du linéaire (1041 km de cours d'eau) en risque de non atteinte du bon état écologique



Le Programme d'actions



[illegible]

Budget Investissement = 2 486 200 €
Budget fonctionnement = 905 400 €
Budget Total = 3 391 600 €

- **Un programme subventionné à 76,35 %**
- **Un reste à charge annuel estimé à ~100 000 €**

Les cotisations des collectivités

- Une répartition du reste à charge entre les EPCI du bassin versant
- La clef de répartition utilisée est : 60 % pop + 20 % surf + 20 % CE

					1 ^{er} cycle de contrat : Bv Aron sans Cressonne				2 ^{ème} cycle : BV Aron avec Cressonne											
EPCI	Nb commune s	Pop proratisée EPCI	Linéaire de cours d'eau (km)	Surface dans BV (km²)	% pop	% BV	% CE	% TOT	% pop	% BV	% CE	% TOT	Cotisation	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Taxe (€/hab/an)
Bazois Loire Morvan	46	15083	1298,3	1142,6	55,9 %	64,1 %	64,6 %	59,3 %	54,1 %	60,8 %	61,2 %	56,9 %	Inv.	11 715 €	54 915 €	57 062 €	57 347 €	51 221 €	58 490 €	
													Fct.	15 304 €	15 304 €	15 304 €	14 675 €	14 675 €	14 675 €	
													TOT	27 018 €	70 218 €	72 365 €	72 022 €	65 896 €	73 165 €	4,21 €
Amognes Coeur Nivernais	22	4143	385,6	357,4	15,4 %	20,1 %	19,2 %	17,1 %	14,9 %	19,0 %	18,2 %	16,4 %	Inv.	3 371 €	15 803 €	16 421 €	16 495 €	14 733 €	16 823 €	
													Fct.	4 404 €	4 404 €	4 404 €	4 221 €	4 221 €	4 221 €	
													TOT	7 775 €	20 207 €	20 825 €	20 716 €	18 954 €	21 044 €	4,41 €
Morvan Sommets Grands Lacs	11	3113	128,4	152,1	11,5 %	8,5 %	6,4 %	9,9 %	11,2 %	8,1 %	6,0 %	9,5 %	Inv.	1 958 €	9 178 €	9 537 €	9 612 €	8 585 €	9 803 €	
													Fct.	2 558 €	2 558 €	2 558 €	2 460 €	2 460 €	2 460 €	
													TOT	4 516 €	11 736 €	12 095 €	12 071 €	11 044 €	12 263 €	2,34 €
Sud Nivernais	7	4541	132,8	109,4	16,8 %	6,1 %	6,6 %	12,7 %	16,3 %	5,8 %	6,3 %	12,2 %	Inv.	2 500 €	11 717 €	12 175 €	12 295 €	10 981 €	12 540 €	
													Fct.	3 265 €	3 265 €	3 265 €	3 146 €	3 146 €	3 146 €	
													TOT	5 765 €	14 982 €	15 441 €	15 441 €	14 128 €	15 686 €	2,99 €
Arroux Loire et Somme	6	904	113,5	96				0,0 %	3,2 %	5,1 %	5,3 %	4,0 %	Inv.				4 072 €	3 637 €	4 153 €	
													Fct.				1 042 €	1 042 €	1 042 €	
													TOT				5 114 €	4 679 €	5 195 €	
Tannay Brinon Corbigny	1	79	63,8	20,8	0,3 %	1,2 %	3,2 %	1,0 %	0,3 %	1,1 %	3,0 %	1,0 %	Inv.	206 €	967 €	1 005 €	1 001 €	894 €	1 021 €	
													Fct.	269 €	269 €	269 €	256 €	256 €	256 €	
													TOT	476 €	1 236 €	1 274 €	1 257 €	1 150 €	1 277 €	
TOT BV Aron + Cressonne	92	27863	2122,4	1878,3					100 %	100 %	100 %	100 %	TOT EPCI	45 550 €	118 380 €	122 000 €	126 620 €	115 850 €	128 630 €	
TOT BV Aron	87	26959	2008,9	1782,3	100 %	100 %	100 %	100 %												

La programmation 2022

BUDGET 2022 – Fonctionnement

Cellule d'animation du Contrat Territorial Aron (2 ETP)	75 000		AELB	45 000,00	60 %
			CRBFC	15 000,00	20 %
			collectivités	15 000,00	20 %
Fonctionnement cellules animation	26 000		AELB	20 000,00	
			collectivités	6 000,00	
Location Voiture	3 300		collectivités	3 300,00	
Poste Administration, comptabilité (0,5 ETP)	22 400,00		AELB	13 440,00	60 %
			PnrM	8 960,00	40 %
Frais déplacement élus	1 500,00		collectivités	1 500,00	100 %
Total dépense budget fct, études et suivis	128 200				

BUDGET 2022 – TOTAL - Financements

	AELB		CRBFC (Eau)		CRBFC (TVB)		CD58		Cotis EPCI GEMAPI		Total		TOTAL
Budget fonctionnement	78 440 €	63,80 %	28 650 €	7,18 %	0,00 €	0,00 %	0 €	0,00 %	25 800 €	20,12 %	61 712,00	29,86 %	212 644 €
Budget travaux	81 600 €	74,48 %	13 650 €	9,66 %	4 200 €	3,36 %	4 150 €	3,32 %	19 750 €	15,80 %	36 000,00	12,41 %	290 000 €
TOTAL	351 662 €	69,96 %	43 270 €	8,61 %	4 200 €	1,66 %	10 000 €	1,99 %	45 550 €	17,99 %	97 712,00	19,44 %	502 644 €

BUDGET 2022 – Etudes, suivis, travaux

Travaux de restauration de la ripisylve	30 000,00	TTC	AELB	21 000,00	70 %
			CRBFC	3 000,00	10 %
			collectivités	6 000,00	20 %
Travaux de restauration de la continuité petits ouvrages	60 000,00	TTC	AELB	42 000,00	70 %
			CRBFC	6 000,00	10 %
			collectivités	12 000,00	20 %
Etude inventaire de zones humides, porté à connaissance, et priorisation CBN	0,00	TTC	AELB		compris dans
			CRBFC		
SHNA Diagnostics biologiques pré-travaux	4500,00	TTC	AELB	3150,00	70 %
			CD58	1 350,00	30 %
SHNA Suivi des espèces patrimoniales	4 000,00	TTC	AELB	2 000,00	50 %
			CD58	800,00	20 %
			CRBFC (TVB)	1 200,00	30 %
			collectivités	-	0 %
SHNA – diag mares	10 000,00	TTC	AELB	5 000,00	50 %
			CD58	2 000,00	20 %
			CRBFC (TVB)	3 000,00	30 %
			collectivités	-	0 %
Suivis qualité de l'eau travaux	1 000,00	TTC	AELB	700,00	70 %
			CRBFC	100,00	10 %
			collectivités	200,00	20 %
Ecocitoyen de l'eau (0,5 ETP)	15 500,00	TTC	AELB	7 750,00	50 %
			CRBFC	4 650,00	30 %
			collectivités	1 550,00	10 %
			PnrM	1550	10 %
Total dépense budget travaux		125 000,00			
Total global		253 200,00			

Le Projet de Contrat Territorial – Calendrier Général

Année 2021 : année de candidature pour le futur Contrat Territorial :

- Réception des courriers d'engagement de principe des 4 EPCI majoritaires en juillet 2021
 - En faveur Projet de CT
 - Pour un portage du CT par le PnrM
- Réunion sur le BV Cressonne en septembre 2021
 - Rattachement du BV Cressonne au CT Aron
- Septembre-Oct 2021 : Changement des statuts du PnrM pour le portage du CT Aron par le PnrM
- Octobre-Nov 2021 : Délibérations des EPCI pour le projet de Contrat Territorial et le portage par le PnrM, et le transfert de la GEMA au PnrM
- Novembre-Déc 2021 : Dépôt des documents finalisés du CT à AELB
- Décembre 2021 :
 - Vote du budget 2022 le 14 décembre
 - Dépôt des demandes de subvention pour le début du programme
 - Préparation de la DIG avec la DDT 58 et la DDT 71
- Mars 2022 : Conseil d'Administration de l'AELB
- Mai 2022 : Signature du CT Aron Cressonne
- Mai – décembre 2022 : Mise en œuvre des actions du CT Aron



2. Les nouveaux statuts du PnrM



Les nouveaux statuts

Afin de porter la compétence GEMA sur le territoire de l'Aron, les statuts du PnrM ont été soumis à l'examen du service du contrôle de légalité.

Ils ont attiré notre attention sur certains dysfonctionnements constatés dans l'organisation et le fonctionnement du syndicat mixte tel qu'il a été validé depuis 2016, dans le cadre de la prise de compétence « GEMAPI » pour le bassin versant « Cure Yonne ».

Les changements proposés sont de nature à :

- Sécuriser l'environnement juridique de l'action du syndicat mixte PnrM
- Intégrer une nouvelle carte à l'action du syndicat mixte PnrM
- Permettre une gouvernance locale effective et souple
- Sécuriser les aspects budgétaires liés à cette compétence

Les nouveaux statuts

Les principales modifications apportées :

1) Modification de la gouvernance et notion de « comité syndical plénier »

- **3 formations politiques thématiques** :
« Mise en œuvre de la Charte »,
« GEMAPI et grand cycle de l'eau Bassin versant Cure Yonne »
« GEMA et grand cycle de l'eau Bassin versant Aron-Cressonne » ;
- **1 comité syndical plénier**, regroupant ces 3 formations, pour siéger collégialement et statuer notamment sur les questions budgétaires, compétence exclusive de l'organe délibérant.

2) Comité de Bassin « GEMA et grand cycle de l'eau Bassin versant Aron -Cressonne » :

- Prépare l'**élaboration des programmes d'actions** spécifiques et leurs **financements** associés ;
- **Décide des clés de répartition** de son financement, et notamment du montant des cotisations intercommunales nécessaires
- **Vote la maquette financière** ainsi établie pour en assurer la mise en œuvre opérationnelle et la transmet au Parc pour adoption en l'état ;
- En assure le **suivi** ;
- **Prépare toutes les délibérations** concernant les actions relevant de sa compétence qui seront transmises pour adoption au comité syndical du Parc ;
- **Rend les avis** susceptibles d'être utiles dans le cadre de cette compétence pour ce bassin versant qui seront transmis au comité syndical du Parc.

Les nouveaux statuts

Comité de bassin « GEMA et grand cycle de l'eau Bassin versant Aron -Cressonne»

- 32 délégués désignés par les EPCI :
12 CC BLM + 7 CC ACN + 5CC MSGL + 5CC SN +
2 CC EALS + 1 CC TBC
- Président de Comité de bassin élu local
- Règlement intérieur
 - Préparation du programme
 - Préparation du budget
 - Vote des décisions, avec un compte-rendu
 - Instance de concertation
 - 2x / an

1 délégué / 1 suppléant par
EPCI + 1ds /10 000 hab =7

Comité de bassin « GEMAPI et grand cycle de l'eau Bassin versant Cure Yonne »

- 1 délégué / commune = 116

1 délégué / 1
suppléant par EPCI +
1ds /10 000 hab
= 10

Charte

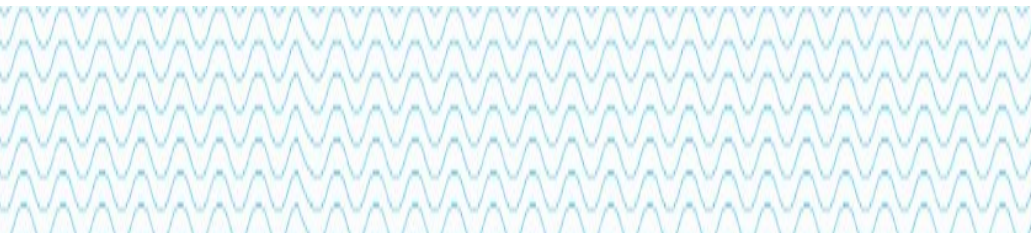
- EPCI
- commune
- département
- Région
= 195 délégués

Comité syndical du Syndicat du PnrM

- 212 délégués, Président du PnrM
 - Vote des budgets préparés par les Comités de Bassins et présentés par les élus des Comités de bassins.
 - 3x/an
 - * DOB : Débat d'Orientation Budgétaire
 - * Budget
 - * Budget Supplémentaire + Compte Administratif



3. Les prochains pas





1) Adoption des nouveaux statuts du PnrM et délibération pour candidater à un nouveau Contrat Territorial : le 19 octobre 2021

2) Les délibérations attendues des EPCI : octobre/novembre 2021

Délibération des Conseils Communautaires pour :

- L'**adhésion au PnrM** pour les EPCI n'en faisant actuellement pas partie
- Le **transfert de la compétence GEMA**, Gestion des Milieux Aquatiques

→ Modèle de délibération proposé

→ La compétence GEMA, compétence de l'EPCI, son transfert et l'adhésion au PnrM pour le portage du Contrat Territorial Aron **peut nécessiter** une consultation de toutes les communes, **selon ses statuts**



3) Dépôt de la candidature CT Aron à AELB : novembre 2021

La **stratégie – feuille de route** avec le budget et la gouvernance
Le **programme d'actions** et les fiches actions
Le courrier de candidature
Le document de contrat

→ Documents préparés par le PnrM à valider par les EPCI

4) Budget 2022 : Inscription au budget du PnrM : le 14 décembre 2021

Ce budget pourra en cours d'année être complété par un budget supplémentaire

5) Dépôt des demandes de subvention : décembre 2021

Pour l'animation, les demandes de subventions pour les travaux seront déposées une fois le CT validé et signé

6) Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : mars 2022

7) Signature du Contrat Territorial : mai 2022



8) DIG : Déclaration D'intérêt Général

- Fixe le cadre d'intervention pour les travaux continuité, ripisylve, mares, et zones humides
- Minimum 4 mois pour sa réalisation, avec consultation du public en ligne
- Projet à préparer dès fin d'année 2021 avec la DDT58 + DDT71 pour mise lancement dès l'approbation du CT en mars 2022.
- DIG approuvée pour août 2022

9) Mise en œuvre du programme d'actions

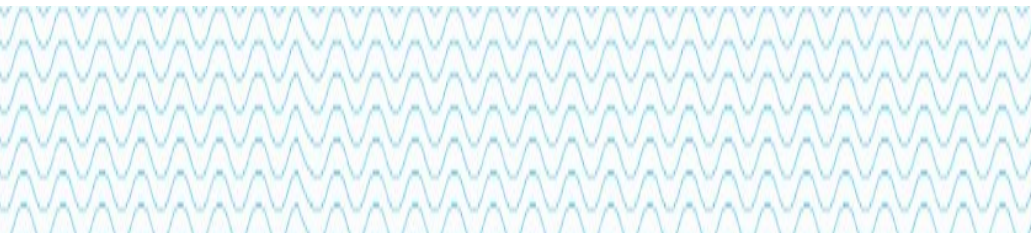
- De l'animation dès janvier 2022 (ZH, identification des chantiers, 0phyto)
- Des inventaires qui se poursuivent (ZH, espèces patrimoniales)
- Des travaux en septembre, octobre 2022 (petite continuité, ripisylve)



Des questions ?

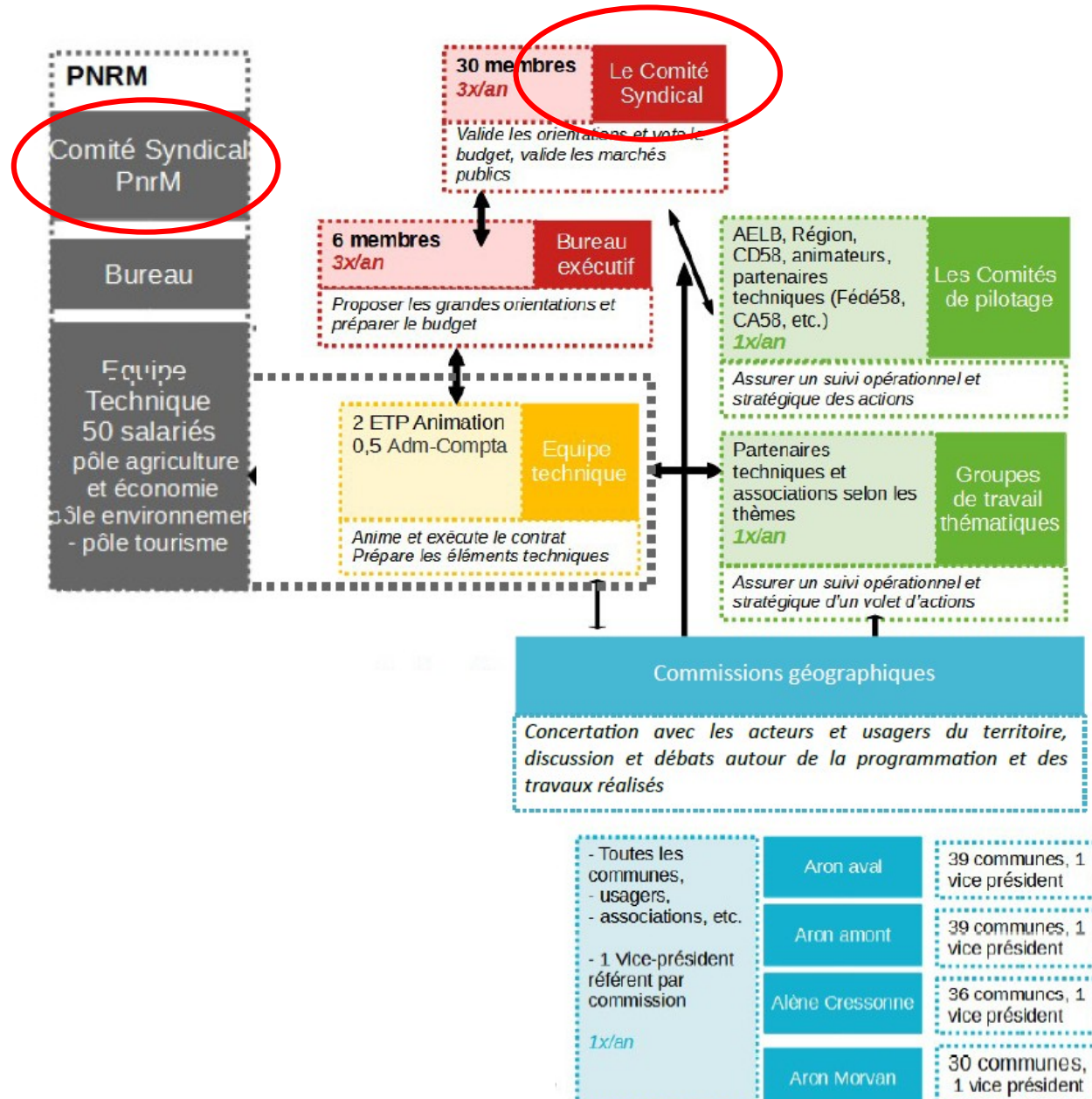


Merci pour
votre attention



Les nouveaux statuts

L'organisation qui avait été proposée, sur le modèle du CTEC Cure-Yonne :



→ **Refus** du Contrôle de légalité :
→ Nécessité d'avoir un seul Comité syndical